



# CCE Carrefour Proxi France

Réunion du 11 janvier 2017

*Compte rendu succinct*

## Ordre du jour

- 1- Approbation de PV de CCE ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2016
- 2- Échanges en vue de l'adoption du règlement intérieur du CCE
- 3- Constitution des commissions du CCE
- 4- Compte-rendu de gestion et transmission des documents par le trésorier du CCE sortant
- 5- Suivi des effectifs Carrefour Proximité France au 31/12/2016
- 6- Information en vue d'une consultation sur le projet de reprise de rayons boucherie dans certains magasins
- 7- Information sur le nouveau bulletin de paie
- 8- Présentation des dispositifs de solidarité de Carrefour Proximité
- 9- Point relatif à l'harmonisation du régime de prévoyance collective
- 10- Information sur la mise à dispositions des éléments d'information transmis de manière récurrente aux membres des CE et CHSCT dans la BDES.

- **Ouverture de séance,**

**Force Ouvrière procède à la lecture d'une déclaration préliminaire, qui sera annexée au PV de réunion.**

## Déclaration préliminaire

**DÉCLARATION FO**



**Déclaration à annexer au nom de la délégation FGTA FO au Comité Central d'Entreprise de CARREFOUR PROXIMITÉ FRANCE**

**Déclaration :**

Au cœur de la GPEC, une démarche particulière et singulière est liée au mot « Prévisionnel ». Lors de la dernière réunion du Comité de Groupe, la délégation FGTA FO avait attiré l'attention de la Direction de Carrefour sur la fragilité économique rencontrée par de nombreux magasins, fragilité qui pourrait amener ou susciter une réflexion sur la possibilité de mise en location gérance de ces magasins.

La situation impose une vigilance et un renforcement de mesures spécifiques fortes pour les maintenir dans le giron du Groupe Carrefour avec une assurance de garantie du statut collectif des salariés.

FGTA FO ne renonce pas. Que face à une insécurité sociale et à une réelle inquiétude, FGTA FO interpelle le comité Emploi GPEC afin qu'un travail d'analyse, de prospective soit entrepris au sein de ces magasins. Ceci a pour finalité de contribuer à un réel accompagnement des salariés pour le maintien de leur emploi ou par la formation de renforcer leur qualification par un recensement de leurs compétences.

Convaincre le comité GPEC est essentiel pour l'inciter non seulement à déclarer des métiers sensibles mais aussi en l'espèce des magasins sensibles, terme recouvrant la définition de métiers, en ajoutant une dimension géographique, concurrentielle, économique et sociale.

Il est de la responsabilité et des missions du Comité Emploi GPEC de prendre en compte ces magasins ou des prises de décisions de la Direction de Carrefour pourraient à terme altérer l'emploi.

Etre en capacité de développer un suivi de ces magasins est, pour la délégation FGTA FO, une priorité d'action essentielle pour le Comité d'Emploi GPEC en 2017.

Cyril BOULAY  
Représentant Syndical au CCE

**DÉCLARATION FO**

***Déclaration FO qui sera intégré au PV de réunion***

- 1) Approbation du PV de la réunion du CCE du 1<sup>er</sup> décembre 2016.**

*Le PV est approuvé avec les modifications effectuées (12 favorables et 1 abstention).*

- 2) Échanges en vue de l'adoption du règlement intérieur du CCE.**

Obligation légale : Déterminer les modalités de son fonctionnement.

Mise en place d'un groupe de travail afin de déterminer les modalités de fonctionnement. Ce groupe sera constitué d'une personne par OS, la secrétaire du CCE et du trésorier. Si ce règlement vient impacter le fonctionnement des Comités d'établissements, une deuxième réunion sera mise en place avec l'ensemble des secrétaires des comités d'établissement concernés.

- 3) Constitution des commissions du CCE.**

Commission économique : sont élus (5 membres)- M.Bianucci, **M. Catteau (FO)**, **M. Fontaine (FO)**, M. Mondou, M. Villena.

Commission Logement : sont élus (6 membres)- Mme Deleau, M. Dahmane, **Mme Sentenac (FO)**, **Mme Saroul (FO)**, M. Mazoyer et Mme Caillet.

Commission Formation Professionnelle : sont élus (5 membres) Mme Deleau, M. Juston, M. **Bencheikh (FO)**, **Mme Viane (FO)**, M. Alix.

Commission Égalité Pro : sont élus (8 membres) **Mme Le Querrec (FO)**, M. Dahmane, Mme Benzerrouk, **M. Muroi (FO)**, Mme Fernandez, M. Schmidt, M. Gazerian, Mme Deleau.

#### **4) Suivi des effectifs CPF au 31/12/2016**

5124 salariés

2339 Employés

2097 agents de maîtrises

688 cadres

38% d'hommes pour 62% de femmes

20% de CDD pour 80% de CDI

**FO interpelle la direction** sur la raison de la baisse d'effectif (-218 salariés) entre le 31/10/16 et le 31/12/16.

Aucune réponse de la Direction sur le sujet, une analyse sera faite et donné lors du prochain CCE.

#### **5) Compte rendu de gestion et transmission des documents par le trésorier du CCE sortant :**

L'ancien CCE percevait 20% du 0,20% des CE, le STC actuel est de 1700 Euros. Le compte actuel est ouvert à la BNP.

Le budget 2016 a été utilisé pour des formations et pour le paiement UBIUS (dactylographie).

Une partie du budget a été aussi redistribué au CE de CPF avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Une passation des documents a eu lieu avec Éliane Richaud dernièrement.

#### **6) Information en vue d'une consultation sur le projet de reprise de rayons boucherie dans certains magasins :**

Les partenariats boucherie sont à ce jour confiés à 2 concessionnaires, Despinasse et Tradiviande. Ces partenariats s'exercent sous forme de concession. Ils ont été signés par ERTECO mais CPF est venu aux droits d'ERTECO suite à la fusion.

Ces sociétés emploient leur propre personnel pour tenir les rayons boucheries. Compte tenu, pour ces sociétés d'une rentabilité insuffisante de certains de leurs points de vente, ils ont fait connaître à CPF leur volonté de ne pas poursuivre leur activité sur certains magasins.

Carrefour proximité doit tenir compte de cette décision qui lui est imposée mais souhaite néanmoins le maintien de l'activité boucherie sur la majorité des sites concernés.

Obligation légale d'appliquer l'article L.1224-1 en cas de maintien de l'activité. À défaut, les salariés restent employés par leurs employeurs respectifs.

- Les magasins où le maintien de la boucherie est envisagé :

Éléments motivant le maintien de l'activité, l'activité boucherie participe à l'économie globale du magasin, l'impact commercial positif ;

Le nombre de salariés des sociétés DESPINASSE et TRADIVIANDE concerné est de 79. À l'issue des consultations, les salariés repris seront rencontrés pour les informer de cette reprise.

- Magasin où le maintien de l'activité n'est pas possible :

Pour ces points de vente, le maintien ne se justifie pas économiquement pour CPF et les magasins concernés. Ces magasins conservent néanmoins un rayon boucherie en libre service, pour les magasins propriétaires de leur rôtisserie, celle-ci pourra être maintenue ; les salariés Despinasse et Tradiviande restent attachés à leur entreprise qui les emploie actuellement.

Des réunions auront lieu afin de définir une harmonisation des statuts collectifs. Pour FO, concernant l'éventualité de l'intégration de ces salariés sur les établissements concernés, les CHSCT devront analyser et préconiser des adaptations aux fiches de postes des bouchers, sur les liens de subordination, ainsi que sur la prévention des risques, l'hygiène alimentaire, et la sécurité.

## **7) Information sur le nouveau bulletin de paie :**

Mise en place du nouveau de paie fin janvier 2017. Les objectifs selon le décret, sont de donner plus de lisibilité au bulletin de paie.

Suppression des parts patronales sur les cotisations.

COMMUNICATION : support de communication à destination des salariés.

Un dispositif complémentaire mise en place : **un numéro unique 0800 01 000** (numéro vert).

## **8) Présentation des dispositifs de solidarité :**

Fond social CPF pour des aides aux vacances, à la rentrée scolaires, bourses d'études, bourses pour les enfants en situation de handicap. Le budget annuel était de 39 000 euros en 2016. Pour en bénéficier il faut être en CDD ou CDI avec une ancienneté de 6 mois.

Les chiffres en 2016 : 29 salariés ont bénéficié de l'aide aux vacances pour un budget de 2886 euros. 70 salariés ont bénéficié de l'aide à la rentrée scolaire pour un budget de 13460 euros. 33 salariés ont bénéficié à la bourse d'étude pour un budget de 15770 euros. 4 salariés ont bénéficié d'une situation d'aide pour enfant avec handicap pour un budget de 2100 euros.

Le reste du budget est reporté sur l'année 2017.

## **9) Point relatif à l'harmonisation du régime de prévoyance collective :**

Composition de la commission de suivi au niveau de CPF :

Pour la CFDT : Patricia BENOIT et Carole JOSSERAND

Pour FO : Cyril BOULAY et Frédéric CATTEAU

Pour la CFTC : Mohand Latrous et Aurélie LERMUSIAUX

Pour la CFE/CGC : Florence Laval et Sandrine Pinto

Pour la CGT : Xavier THOME et Isabelle PERRIN

Prochaine réunion de la commission en mars 2017.

- Les dates importantes pour les salariés :

- ✓ Lundi 5 décembre 2016 : envoi du kit d'information au domicile du salarié et transmission d'une note d'information aux managers.
- ✓ Vendredi 9 décembre 2016 : transmission du fichier des ayants droits Humanis à l'APGIS.
- ✓ Lundi 12 décembre 2016 : envoi par l'APGIS d'un courrier général d'information au bénéficiaire de la portabilité.
- ✓ Samedi 31 décembre 2016 : rupture des télétransmissions par Humanis.
- ✓ Mi-janvier 2017 : envoi des cartes de tiers-payant.
- ✓ Février 2017 : envoi d'un courrier de rappel pour les salariés n'ayant pas transmis leur dossier.

**10) Information sur la mise à disposition des éléments d'information transmis de manière récurrente aux membres des CE et CHSCT dans la BDES :**

Mise à disposition des documents nécessaires à l'information et la consultation annuelle sur les orientations stratégiques.

Ce dispositif correspond à la phase 1 du déploiement de la BDES au sein de CPF.

Adaptation du dispositif CPF au périmètre intégré suite à la fusion, la BDES ERTECO reste accessible jusqu'au 31 décembre 2017.

La BDES se substituera aux modalités actuelles de transmission des documents à caractère récurrent au CCE, CE et CHSCT, à compter de 2017.

Une connexion est possible dans l'entreprise depuis un poste de travail CARREFOUR mais aussi depuis l'extérieur avec un ordinateur personnel.

Un accès a été donné pour chaque salarié au moyen du compte LDAP CARREFOUR.

Deux configurations techniques sont aujourd'hui validées par la DSI CARREFOUR depuis un PC.

**17h30 Fin de réunion**

**C. Boulay, RS CCE**

*Le, 11 janvier 2017*

